

## SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2021

PRESENTS : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. –  
PORT-HELLEC Y. – BÉDARD F. – DANILO B. – GUERRIER A. –  
HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L. – LEGRAND C. –  
WINCKEL U.

Absents excusés : MM. QUELLARD M.P – PHILIPPOT B.

Secrétaire de séance : M. JARNIER Ludovic

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :*

- *Convention autorisant le recrutement d'agents contractuels*

*Le Conseil Municipal donne un avis favorable*

\*\*\*\*\*

01-06-2021

### Présentation de Nina POLNIKOFF interprète du patrimoine

Madame Nina POLNIKOFF présente à l'assemblée le contenu de son métier, le projet de sentier d'interprétation du patrimoine ainsi que le travail de collectage déjà réalisé sur la commune auprès des enfants et de la population.

Monsieur le Maire donne lecture du devis qui s'élève à 2 000 € et se répartissent ainsi :

- 2 000 € pour le forfait artistique,
- + 22 € reversé à l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs).

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

02-06-2021

### Achat de parcelles

#### •Parcelles D736 et D745

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur la parcelle D736 est implanté un site mégalithique classé appelé « Allée couverte ».

Suite à une coupe de bois, la Mairie et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sont intervenues afin de préserver le site. Un accord a été trouvé avec le propriétaire Monsieur SALE pour acheter une partie de sa parcelle dans le but de sanctuariser le site.

Une fraction de la parcelle D745 appartenant à Monsieur SOUFFOY sera également achetée afin de pouvoir accéder au site.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait possible d'obtenir une subvention de la DRAC au titre de l'acquisition et la valorisation de l'« Allée couverte » du Mont Hersé à Saint Congard.

Trois géomètres ont été sollicités, Monsieur le Maire donne lecture des trois devis :

- SELAS QUARTA de MOLAC	1 050.00 € TTC
- SARL RONAN LENOIR de PLOERMEL	1 320.00 € TTC
- M. LE BRETON de RADENAC	1 436.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir l'offre la moins disante :
  - SELAS QUARTA de MOLAC pour un montant de 1 050 € TTC,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- ☞ Sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre de l'acquisition et la valorisation de l'« Allée couverte » du Mont Hersé à Saint Congard,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### •Parcelles G107, G108, G764 et G776

Suite à la coupe de bois réalisée sur les parcelles communales au lieu dit Fendrement, Monsieur le Maire propose la création d'un arboretum dans le cadre des activités menées par « Clim'action ». Dans le but de créer un ensemble cohérent, Monsieur le Maire propose l'acquisition de quatre parcelles boisées attenantes aux parcelles communales.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mener les négociations.

#### •Parcelle ZH 73 La bande de Boulo

Monsieur le Maire présente la proposition de Mme Romane ALQUIÉ et M. David GUZMAN ARAVENA concernant la parcelle ZH 73. Cette dernière semblant à l'abandon, ils proposent d'investir le lieu pour en faire un atelier d'art.

La parcelle, quoi que non entretenue, n'est pas à l'abandon. Une succession est en cours, et une des héritières a fait savoir par courrier son opposition à ce que le bâtiment soit occupé par Madame Romane ALQUIÉ et Monsieur David GUZMAN ARAVENA.

03-06-2021

#### « Cy'Glon » – Magasin de cycles – Journées portes ouvertes

Monsieur le Maire rappelle les mesures de solidarité dans le cadre du COVID 19 sur la gratuité de deux mois de loyers dont ont bénéficiés Monsieur Ludovic TOCQUET pour l'« Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie » et Madame Claudine BONO pour le Bar « Le Canal ».

Monsieur le Maire propose d'offrir les deux jours de location de la salle communale qui ont eu lieu les 12 et 13 juin 2021, à Madame Patricia GLON gérante du magasin de cycles « Cy'Glon » à Saint Congard à l'occasion des journées portes ouvertes de son entreprise.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable.

04-06-2021

**Vestiaire/Douche atelier technique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un mal entendu sur l'option « isolation écoresponsable » du devis établi par l'entreprise de menuiserie Guy DANILO de GLENAC.

Il donne lecture du nouveau devis intégrant l'option demandée : mise en place d'une laine de bois à la place d'une laine de verre pour un montant total de 4 706 € 82 TTC au lieu de 4 110 € 95 TTC. Le devis final restant le moins disant.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

05-06-2021

**Local associatif et technique + réserve d'eau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de la consultation confiée au cabinet d'architecte BLEHER de PLUMELEC en vue de procéder aux choix des entreprises pour les marchés du local associatif et technique.

Il donne lecture des résultats de la consultation.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- ☞ Décide de retenir :
  - Lot n°1 – Gros œuvre (sans aire de lavage)  
Sté AFS de SAINT AVE 39 037 € 17 HT
  - Lot n°2 – Charpente bois – Menuiseries  
Sté ROUXEL de MALANSAC 42 762 € 90 HT
  - Lot n°3 – Couverture bacs acier  
LA MAISON DU BOIS de SIXT SUR AFF 14 620 € 50 HT
  - Lot n°4 – Electricité  
Sté PICARD de CONCORET 9 846 € 04 HT
  - Lot n°5 – Plomberie  
Sté ARZ PLOMBERIE de SAINT GRAVE 32 617 € 20 HT
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés et documents se rapportant à ce dossier.

06-06-2021

**Carte touristique**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des actions de promotion touristique, une carte de la commune a été conçue par Monsieur Yann PORT-HELLEC, Conseiller Municipal, avec la collaboration de Madame Nina POLNIKOFF, interprète du patrimoine.

Monsieur le Maire ajoute qu'à cet effet, des demandes de devis ont été faites pour une impression de 1 000 exemplaires, recto/verso et en format A4.

Deux entreprises ont répondu :

- Imprimerie TALENT EA de ST JACUT LES PINS  
Pour un montant de 229 € 20 TTC

- SAS PHOTEXT de VANNES

Pour un montant de 145 € 20 TTC

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir l'offre la moins disante :

- SAS PHOTEXT de VANNES

Pour un montant de 145 € 20 TTC

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **Cuisine centrale OBC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes OBC étudie la faisabilité de la construction d'une cuisine centrale.

Chaque commune est appelée à se prononcer sur l'intérêt de ce sujet.

Le Conseil Municipal en prend bonne note et se dit favorable à la poursuite et au suivi de cette étude.

### **Orientations – Projets à 10 ans pour Saint Congard**

\* Pour mémoire, la 1<sup>ère</sup> partie a été présentée le 8 mars dernier et la seconde le 12 avril passé.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la feuille de route à court et long terme sur les axes d'amélioration et du projet de vie de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une restitution et une validation de l'assemblée délibérante feront l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

07-06-2021

### **Convention autorisant le recrutement d'agents contractuels**

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée délibérante pour signer une convention de recrutement d'agents contractuels afin de remplacer le personnel titulaire momentanément indisponible ou en cas de surcroît de travail.

Il précise également :

- Certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- Informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à remplacer le personnel titulaire momentanément indisponible, ou à renforcer les services, en cas de surcroît de travail :

- En procédant au recrutement direct d'agents contractuels,
- En ayant recours au service intérim du Centre de Gestion de la fonction territoriale avec lequel une convention de mise à disposition de personnel sera signée,

Et ce conformément aux articles 3 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Questions diverses**

♦ **Information :**

Des gens du voyage ont été installés provisoirement jusqu'à la fin de l'année scolaire sur le terrain à côté de la salle de sports. Le branchement électrique est effectué sur le local des associations. La facturation de l'électricité se fera sur la base du terrain de camping.

♦ **Terrain de foot :**

Des tendeurs et du fil vont être posés sur le grillage derrière le but de foot côté route afin de le redresser. La participation des membres de l'EDO sera sollicitée.

♦ **Camping :**

Une clôture sèche a été créée ; Cette pratique ancienne remise au goût du jour est écologique, sans entretien et permet le recyclage des déchets verts.

♦ **Rue de Lorette :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une pétition d'une partie des riverains de la Rue de Lorette.

Suite aux échanges de l'assemblée, il en ressort que le premier bilan de la mise en sens unique et de la création de places de stationnement est positif.

Un bilan plus complet sera fait dans un an.

En outre, Monsieur le Maire propose la mise en double sens pour les cycles dans cette même rue : le conseil municipal ne s'y oppose pas.

♦ **Remplacement de Madame Patricia LORAND :**

Madame Patricia LORAND étant en arrêt maladie, Madame Séverine FLEURY et Madame Aurélie GRANDCLEMENT assureront son remplacement.

♦ **Remplacement de Monsieur Michel LORAND :**

Monsieur Maxime CHARRIER a été embauché pour la saison estivale. En renfort au mois de juillet et en remplacement au mois d'août de Monsieur Michel LORAND pendant ses congés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

*Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-06-2021 à 07-06-2021*

*Affiché le 8 juillet 2021*

Le Conseil Municipal